CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS

Compte-rendu du conseil d'administration
du Vendredi 29 Mars 2024

Le vendredi 29 Mars 2024 à 14h30 s'est réuni dans la salle du Conseil du CCAS, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Tours.

Étaient présents : M. DENIS, Mme MOUSSOUNI, Mme WANNEROY, Mme QUINTON, M. BRUN, Mme CABANNE, M. PIERRE, M. GARNAUD, M. MUSSARD, M. FLEISCH, Mme BECARD.

Avaient donné pouvoir : Mme BLET à Mme QUINTON, Mme DARIES à M. BRUN, M. OREAL à M. GARNAUD, Mme MAUDUIT à M. FLEISCH, Mme SERRA à Mme BECARD.

Était absente excusée : Mme LEVAVASSEUR.

Monsieur Emmanuel DENIS, Président du CCAS, remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence.

A 14h40, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Après l'approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 26 Janvier 2024, la séance peut commencer.

FINANCES

1- Approbation des comptes de gestion du Comptable Public de Tours Ville et Métropole – Budget Général, EHPA, EHPAD, Accueil de Jour – Exercice 2023.

Les comptes de gestion du comptable public retracent pour chaque budget les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, et doivent présenter une identité de valeur avec les comptes administratifs.
Ces comptes de gestion sont soumis au vote des administrateurs qui constatent la stricte concordance avec les comptes administratifs de l'ordonnateur.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration déclarent que les comptes de gestion présentés du budget principal et de ses budgets annexes pour l'exercice 2023 n'appellent aucune observation ni réserve.

Délibération approuvée à l'unanimité.

2- Approbation des comptes administratifs 2023 – Affectation des résultats.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration les résultats comptables de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes.

L'analyse des résultats de l'exercice 2023, tels qu'ils découlent des opérations de recettes et de dépenses retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur se présente comme suit :

RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023

Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
Titres émis	8 107 960,26 €	779 394,83 €
Mandats émis	7 690 206,87 €	114 875,18 €
Résultat de l'exercice	**417 753,39 €**	**664 519,65 €**

Restes à réaliser	Investissement
Recettes	- €
Dépenses	457 960,46 €
Besoin de financement	**457 960,46 €**

	Résultat à la clôture de l'exercice N-1	Part affectée	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture
Investissement	5 492 266,84 €		664 519,65 €	6 156 786,49 €
Fonctionnement	480 733,66 €		417 753,39 €	898 487,05 €

Après en avoir délibéré, les administrateurs approuvent le compte administratif du budget principal.

RESULTAT DU BUDGET EHPA DE L'EXERCICE 2023

Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
Titres émis	4 015 534,26 €	396 423,47 €
Mandats émis	4 194 694,46 €	549 890,36 €
Résultat de l'exercice	**- 179 160,20 €**	**- 153 466,89 €**

Restes à réaliser	Investissement
Recettes	- €
Dépenses	49 295,71 €
Besoin de financement	**- 49 295,71 €**

	Résultat à la clôture de l'exercice N-1	Part affectée	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture
Investissement	1 629 219,35 €		- 153 466,89 €	1 475 752,46 €
Fonctionnement	- €		- 179 160,20 €	- 179 160,20 €

Après en avoir délibéré, les administrateurs approuvent le compte administratif du budget EHPA.

SYNTHESE GLOBALE DES RESULTATS BUDGET GENERAL ET EHPA DE L'EXERCICE 2023

Budgets	Résultat antérieur affecté (€)	Emission de titres de Recettes (€)	Emission de mandats (€)	Résultat de l'exercice (€)	Résultat de clôture (€)
INVESTISSEMENT					
Budget Général	**5 492 266,84 €**	**779 394,83 €**	**114 875,18 €**	**664 519,65 €**	**6 156 786,49 €**
Budget EHPA	**1 629 219,35 €**	**396 423,47 €**	**549 890,36 €**	**- 153 466,89 €**	**1 475 752,46 €**
FONCTIONNEMENT					
Budget Général	**480 733,66 €**	**8 107 960,26 €**	**7 690 206,87 €**	**417 753,39 €**	**898 487,05 €**
BUDGET EHPA	**- €**	**4 015 534,26 €**	**4 194 694,46 €**	**- 179 160,20 €**	**- 179 160,20 €**

RESULTAT DU BUDGET EHPAD DE L'EXERCICE 2023

Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
Titres émis	19 802 838,21 €	256 745,30 €
Mandats émis	20 620 387,24 €	734 287,64 €
Résultat de l'exercice	**- 817 549,03 €**	**- 477 542,34 €**

ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES 2023 (ERRD) EHPAD

	Réalisation de l'exercice
CHARGES	
GR1 (Dépenses afférentes à l'exploitation courante)	3 253 739,07 €
GR2 (Dépenses afférentes au personnel)	14 210 395,39 €
GR3 (Dépenses afférentes à la structure)	3 156 252,78 €
Total des charges	**20 620 387,24 €**
PRODUITS	
GR1 (Produits de la tarification)	16 930 745,90 €
GR2 (Autres produits relatifs à l'exploitation)	520 976,29 €
GR3 (Produits financiers et produits non encaissables)	2 351 116,02 €
Total des produits	**19 802 838,21 €**
RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE	**- 817 549,03 €**
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (DAP)	1 044 650,32 €
- Reprise sur provisions	- €
- Quote part des subventions et fonds associatifs	- 208 201,47 €
- Produits des cessions d'éléments d'actif	- 32 500,00 €
+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	10 563,34 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	**- 3 036,84 €**
(Taux de CAF en pourcentage des produits)	*-0,02%*

TABLEAU DE FINANCEMENT (ERRD) EHPAD

	Réalisation de l'exercice
EMPLOIS	
Remboursement des dettes financières	389 695,08 €
Immobilisations	344 592,56 €
Insuffisance de la CAF	3 036,84 €
Total des emplois	**737 324,48 €**
RESSOURCES	
Emprunts et dettes assimilées	- €
Apports, dotations et subventions (FCTVA)	256 745,30 €
Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)	32 500,00 €
Total des ressources	**289 245,30 €**
PRELEVEMENT AU FONDS DE ROULEMENT	**- 448 079,18 €**

Après en avoir délibéré, les administrateurs approuvent l'ERRD de l'EHPAD.

RESULTAT DU BUDGET ACCUEIL DE JOUR DE L'EXERCICE 2023

Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
Titres émis	97 805,00 €	
Mandats émis	92 192,00 €	
Résultat de l'exercice	**5 613,00 €**	

ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES 2023 (ERRD) ADJ

	Réalisation de l'exercice
CHARGES	
GR1 (Dépenses afférentes à l'exploitation courante)	26 535,31 €
GR2 (Dépenses afférentes au personnel)	65 656,19 €
GR3 (Dépenses afférentes à la structure)	0,50 €
Total des charges	**92 192,00 €**
PRODUITS	
GR1 (Produits de la tarification)	97 598,63 €
GR2 (Autres produits relatifs à l'exploitation)	206,37 €
GR3 (Produits financiers et produits non encaissables)	- €
Total des produits	**97 805,00 €**
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	**5 613,00 €**
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (DAP)	- €
- Reprise sur provisions	- €
- Quote part des subventions et fonds associatifs	- €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	**5 613,00 €**
(Taux de CAF en pourcentage des produits)	*5,74%*

TABLEAU DE FINANCEMENT (ERRD) ADJ

	Réalisation de l'exercice
EMPLOIS	
Remboursement des dettes financières	- €
Immobilisations	- €
Autres emplois	- €
Total des emplois	**- €**
RESSOURCES	
Emprunts et dettes assimilées	- €
Apports, dotations et subventions (FCTVA)	- €
Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)	- €
CAF	5 613,00 €
Total des ressources	**5 613,00 €**
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	**5 613,00 €**

Après en avoir délibéré, les administrateurs approuvent l'ERRD du budget Accueil de Jour (ADJ).

AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE

BUDGET GENERAL

Investissement

L'excédent global d'investissement 2023 de 6 156 786,49 € est repris à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget primitif 2024, les restes à réaliser au 31/12/2023 sont de 457 960,46 €.

Fonctionnement

Il est proposé que l'excédent global de fonctionnement 2023 de 898 487,05 € soit repris en totalité à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget primitif 2024.

EHPA

Investissement

L'excédent global d'investissement 2023 de 1 475 752,46 € est repris à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget primitif 2024, le solde des restes à réaliser au 31/12/2023 est de – 49 295,71 €.

Fonctionnement

Le déficit de fonctionnement de – 179 160,20 € est constaté en report à nouveau à l'article 002 « Solde d'exécution de la section de fonctionnement » du budget primitif 2024.

EHPAD

Le résultat de fonctionnement de l'année 2023 est de – 817 549,03 €

La répartition du résultat par section tarifaire se présente ainsi :

	Résultat de l'année
Hébergement -	387 320,76 €
Dépendance -	856 437,07 €
Soin	426 208,80 €
Résultat de l'année -	**817 549,03 €**

La ventilation par section tarifaire et l'affectation des résultats seront soumises à approbation des autorités de tutelles, l'Agence Régionales de Santé (ARS) du centre.

Section tarifaire Hébergement :

Le déficit de la section tarifaire « Hébergement » est de – 387 320,76 €.

Il est proposé que le déficit de la section « Hébergement » soit apuré :

- par les résultats cumulés antérieurs à hauteur du déficit soit 52 833,00 € sur les 52 833,00 € de résultat antérieur (compte 110 31)

- par une reprise sur la réserve de compensation des déficits de la section «hébergement » (compte 10686 31) pour un montant de 230 443,79 €.
- par la constatation en report à nouveau déficitaire (compte 119 31) pour un montant de 104 043,97 €.

Section tarifaire Dépendance :

Le déficit est de la section tarifaire « Dépendance » est en déficit de – 856 437,07 €.

Le déficit de – 856 437,07 € de la section « Dépendance » est constaté en report à nouveau déficitaire (compte 119 32).

Section tarifaire Soin :

L'excédent de la section tarifaire « soin » s'élève à + 426 208,80 €.

Il est proposé que l'excédent de 426 208,80 € soit affecté en report à nouveau pour apurement de ce compte (compte 119 32).

Accueil de Jour (ADJ)

Le résultat de fonctionnement de l'année 2023 est de + 5 613,00 €.

La répartition du résultat par section tarifaire se présente ainsi :

	Résultat de l'année
Hébergement	6 092,80 €
Soin	- 479,80 €
Résultat de l'année	**5 613,00 €**

La ventilation par section tarifaire et l'affectation des résultats seront soumises à approbation des autorités de tutelles, l'Agence Régionales de Santé (ARS) du centre.

Il est proposé que l'excédent de + 6 092,80 € de la section « Hébergement » soit affecté à la réserve de compensation des déficits de la section « Hébergement ».

Il est proposé que le déficit de – 479,80 € de la section « Soin » soit apuré par les résultats cumulés antérieurs à hauteur du déficit soit – 479,80 € sur les 4 163,93 € de résultat antérieur (compte 110 32)

Monsieur le Président ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée.

Madame la Vice-présidente demande aux membres du Conseil d'Administration d'approuver les affectations de résultats telles que présentées ci-dessus.

M. PIERRE souhaite avoir un retour de la rencontre avec l'ARS concernant le déficit de l'EHPAD.

Mme MACIAG évoque des pistes de réflexion en vue d'un retour à l'équilibre (diversification des publics accueillis pour remonter le taux d'occupation des chambres doubles, envisager de l'hébergement temporaire en plus de l'hébergement permanent ou encore mettre en place des tarifs différenciés - soumis à l'approbation du Département. La fusion des forfaits soin et dépendance gérée actuellement pour l'une par le Département et pour l'autre par l'ARS est également évoquée.

Mme CABANNE déplore que les chambres doubles soient rarement proposées.

M. LEROY répond qu'actuellement seules 4 chambres doubles sont inoccupées mais admet la difficulté de trouver des personnes compatibles.

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent la délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3- Convention annuelle de partenariat et de subvention entre la Ville et Centre Communal d'Action Sociale de Tours – Année 2024.

Dans le cadre de la politique publique de solidarité conduite par la Ville de Tours, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) constitue l'outil privilégié pour répondre aux besoins sociaux des Tourangelles et Tourangeaux. Il participe activement au développement du pilier « Tours Solidaire », une des priorités de l'équipe municipale.

Le CCAS, établissement public administratif de la Ville de Tours, est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale, principalement dans le champ de la solidarité et de l'action envers les personnes âgées. Il exerce ses compétences conformément aux dispositions définies par l'article L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

En application de l'article 25 du décret du 6 mai 1995 prévoyant que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du CCAS peuvent comprendre des subventions municipales, la Ville de Tours verse chaque année une participation au budget général permettant de réaliser le plan d'actions annuel.

Depuis 2020, la subvention de la Ville a évolué de 1,2 million d'euros, soit une augmentation de 24 % en 4 ans. Par ailleurs, elle a pu être complétée par des mesures de soutien exceptionnelles, à l'instar du bouclier social voté en octobre dernier, portant la subvention totale versée pour 2023 à 6 276 000 €.

Il est proposé d'attribuer au CCAS de Tours pour l'année 2024 une subvention d'un montant de 6 188 199 €. Cette subvention représente 77 % des dépenses éligibles du CCAS. Il est à noter une reconduction du montant global de la subvention par rapport à l'année dernière. L'écart d'environ 23 000 € par rapport au BP 2023 est lié à une étude sur les aides aux impayés de loyers au titre du Logement d'Abord, dont la maitrise d'ouvrage sera assurée par la Ville.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la tarification sociale pour la restauration scolaire a un impact significatif sur les secours versés par le CCAS à ce titre. En effet, la baisse estimée des demandes pourrait se situer entre 250 000 € et 350 000 €, ce qui augmente d'autant la capacité d'intervention du service action sociale dans d'autres domaines tels que l'hébergement, les aides au loyer ou encore la lutte contre la précarité énergétique.

En 2024, le plan d'actions poursuivra la déclinaison des trois orientations issues des priorités municipales, à savoir :

1. Agir pour l'égalité et la dignité de toutes et tous.

Cette orientation vise à lutter contre toutes les exclusions, agir sur les représentations, combattre les discriminations et les violences qui en découlent. Il s'agit aussi de permettre l'accès aux biens et services essentiels, notamment dans les champs de l'alimentation et du logement.

2. Construire la Ville des courts chemins et des solidarités de proximité.

La notion de « courts chemins » renvoie à un accès aux droits facilité, des procédures simplifiées, et des informations accessibles.
Le développement des solidarités de proximité prend appui sur la mise en relation des voisins solidaires, la recherche de modes de faire au plus près des habitants.

3. Promouvoir une dynamique de partenariat et d'innovation sociale

L'animation de coordinations d'acteurs, que ce soit dans le domaine de l'action sociale ou du Bien Vieillir, permet d'entretenir et de développer les dynamiques de réseaux et de rechercher les complémentarités d'actions. De même, le CCAS souhaite être porteur d'innovations et encourager l'expérimentation.

Pour répondre à ces trois orientations, le CCAS s'appuie sur les services et actions suivantes :

Insertion et action sociale :

Personnes sans abri et urgence sociale :

- La gestion du centre d'hébergement Paul Bert,
- La domiciliation des personnes sans domicile stable,
- L'aide alimentaire d'urgence,
- La mise à l'abri de familles avec enfants à la rue,

L'accès au logement et la prévention des expulsions locatives :

- Le dispositif de sous-location avec bail glissant dans le parc public,
- La mise en œuvre du dispositif d'intermédiation locative dans le parc privé dans le cadre du plan Logement d'abord,
- L'aide au paiement des loyers,
- L'aide sociale facultative concernant les dépenses d'énergie, de mobilité et d'équipement du logement,

L'accès à l'alimentation :

- L'aide alimentaire et la coordination des acteurs du territoire,
- Le restaurant convivial Voltaire,

L'accompagnement social :

- L'accompagnement des personnes domiciliées,
- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- Le Point Conseil Budget (ateliers collectifs, accompagnement individuel, dispositifs micro-crédit personnel, micro-épargne accompagnée),
- L'accompagnement social lié au logement,
- L'Appel à Projets Noël de la solidarité,
- Le développement des solidarités de proximité avec le projet de plateforme « voisins solidaires »,
- L'accompagnement au numérique notamment des publics domiciliés au CCAS.

Actions en faveur des séniors :

- La gestion des six résidences autonomie pour 336 logements,
- La gestion de quatre sites EHPAD pour 355 lits,
- Le portage de repas à domicile,
- L'offre en matière d'animation en direction des ainés dans la Ville et au sein des établissements du CCAS,
- L'aide aux personnes âgées avec la modulation des tarifs pour les services du CCAS,
- La lutte contre l'isolement : suivi du fichier des personnes vulnérables lors des épisodes climatiques extrêmes ou en période de crise sanitaire, développement d'actions de lien social tout au long de l'année,
- Le pilotage du plan « Bien Vieillir à Tours » et la coordination des acteurs du territoire.

La convention en annexe de la délibération a pour but de définir les dispositions générales régissant les modalités des concours et moyens apportés par la Ville de Tours pour participer au fonctionnement du CCAS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la convention financière et de partenariat entre la Ville de Tours et son CCAS au titre de l'année 2024, et le versement de la subvention proposée.
Délibération approuvée à l'unanimité.

4- Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Général.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que les articles D. 1612-1 et D. 1612-2 du code général des collectivités territoriales fixent le cadre règlementaire pour l'élaboration des budgets.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 26 janvier 2024, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2024.

Monsieur le Président présente les prévisions de dépenses et recettes du budget général pour l'exercice 2024 en fonctionnement et en investissement selon les modalités suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses : 8 927 988,05 €
Recettes : 8 927 988,05 € (dont reprise d'excédents cumulés au 31/12/2023 pour 898 487,05€).

Investissement :

Dépenses : 6 730 000,98 € (dont restes à réaliser au 31/12/2023 de 457 960,46 €).
Recettes : 6 730 000,98 €

Détail des prévisions par chapitre

Budget Général	Dépenses		Recettes	
Chapitre	*Pour mémoire BP 2023*	*Proposition 2024*	*Pour mémoire BP 2023*	*Proposition 2024*
002 - Résultat de fonctionnement reporté			480 733,66 €	898 487,05 €
011 - Charges à caractère général	1 929 570,73 €	1 875 292,56 €		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 821 913,35 €	4 131 121,00 €		
013 - Atténuations de charges			10 000,00 €	3 630,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	543 775,02 €	520 044,49 €	23 929,44 €	8 142,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 300 180,00 €	2 391 530,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €	10 000,00 €		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			1 320 145,00 €	1 241 970,00 €
74 - Dotations et participations			6 608 551,00 €	6 554 179,00 €
75 - Autres produits de gestion courante			153 380,00 €	206 580,00 €
77 - Produits exceptionnels			1 200,00 €	15 000,00 €
Total section de fonctionnement	**8 597 939,10 €**	**8 927 988,05 €**	**8 597 939,10 €**	**8 927 988,05 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			5 492 266,84 €	6 156 786,49 €
020 - Dépenses imprévues				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 929,44 €	8 142,00 €	543 775,02 €	520 044,49 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			20 000,00 €	6 500,00 €
13 - Subventions d'investissement				5 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €	3 000,00 €		
20 - Immobilisations incorporelles	245 000,00 €	194 000,00 €		
204 - Subventions d'équipement versées	1 800 000,00 €	5 555 328,52 €		
21 - Immobilisations corporelles	1 165 674,32 €	511 020,00 €		
27 - Autres immobilisations financières	500,00 €	550,00 €	42 000,00 €	41 670,00 €
Sous total section d'investissement	**3 238 103,76 €**	**6 272 040,52 €**	**6 098 041,86 €**	**6 730 000,98 €**
Reste à réaliser	2 859 938,10 €	457 960,46 €		
Total section d'investissement	**6 098 041,86 €**	**6 730 000,98 €**	**6 098 041,86 €**	**6 730 000,98 €**

Pour information Plan Pluri Annuel (PPI) du Budget Général

OPERATION / ANNEE	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032+	Total général
MENUISERIE	3 408,92									3 408,92
OPTIMISATION ENERGETIQUE	23 000,00	3 300,00		1 600,00						27 900,00
REFECTION DES SOLS ET MURS INTERIEURS	12 500,00	6 000,00	8 500,00	27 000,00						54 000,00
SWITCHES	16 000,00									16 000,00
PERFORMANCE THERMIQUE	18 000,00	112 000,00								130 000,00
BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE			40 000,00							40 000,00
SECURITE BATIMENTAIRE		3 000,00	2 000,00							5 000,00
PARCS ET JARDIN		20 000,00								20 000,00
AMEGAMEMENT AILE INOCCUPEE		468 461,00								468 461,00
LOCAUX SERVICE TECHNIQUE			600 000,00							600 000,00
ABRIS A VELOS		5 000,00								5 000,00
VEHICULES	294 076,04	95 000,00	70 000,00							459 076,04
SERVEUR	208 000,00									208 000,00
SECURITE INFORMATIQUE	92 000,00	22 000,00	22 000,00							136 000,00
PARAPHEUR ELECTRONIQUE	30 000,00									30 000,00
COFFRE FORT ELECTRONIQUE		30 000,00								30 000,00
OCTIME	10 293,60	3 000,00	10 000,00							23 293,60
SECURISATION	53 500,00	8 000,00								61 500,00
FIBRE ADSL									45 000,00	45 000,00
WIFI SECURISE		80 000,00								80 000,00
SI PATRIMOINE			30 000,00							30 000,00
GED ET ARCHIVAGE			50 000,00							50 000,00
LOGICIEL D'ACTION SOCIALE		25 000,00								25 000,00
PLATE-FORME VOISINS SOLIDAIRES	50 000,00									50 000,00
PROVISION TRAVAUX	175 860,00									175 860,00
MATERIEL INFORMATIQUE	20 000,00									20 000,00
SALLES DE BAIN PAUL BERT	53 600,00									53 600,00
DEMATERIALISATION		15 000,00								15 000,00
SECURITE				3 000,00						3 000,00
MATERIELS ET MOBILIERS	26 070,00									26 070,00
AMENAGEMENT AILE INOCCUPEE	58 000,00									58 000,00
CHAUFFAGE P3	3 040,00									3 040,00
SANS PROGRAMME	15 631,90		12 000,00	12 000,00						39 631,90
PPI Budget Général	**1 162 980,46**	**895 761,00**	**844 500,00**	**43 600,00**					**45 000,00**	**2 991 841,46**

Mme CABANNE souligne que le plan d'investissement est ambitieux et s'interroge sur sa faisabilité tant au niveau budgétaire que des moyens humains.
Mme MACIAG répond que les excédents cumulés d'investissement permettront ces réalisations et qu'une partie sera réalisée en Régie et l'autre, comme la réfection des réseaux d'eau chaude, sera externalisée.

Après en avoir délibéré, les membres présents votent le budget ci-dessus présenté.
Délibération approuvée à l'unanimité.

5- Vote du Budget Primitif 2024 – EHPA.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que les articles D. 1612-1 et D. 1612-2 du code général des collectivités territoriales fixent le cadre règlementaire pour l'élaboration des budgets.

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 26 janvier 2024, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2024.
Monsieur le Président présente les prévisions de dépenses et recettes du budget de l'EHPA pour l'exercice 2024 en fonctionnement et en investissement selon les modalités suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses : 4 304 619,45 € (dont la reprise du déficit antérieur de 179 160,20 €)
Recettes : 4 304 619,45 €

Investissement :

Dépenses : 1 915 412,39 € (dont restes à réaliser au 31/12/2023 de 49 295,71 €).
Recettes : 1 915 412,39 € (dont la reprise d'excédents cumulés au 31/12/2023 pour 1 475 752,46 €)

EHPA	Dépenses		Recettes	
Chapitre	*Pour mémoire BP 2023*	*Proposition 2024*	*Pour mémoire BP 2023*	*Proposition 2024*
002 - Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		179 160,20 €		
011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 048 810,00 €	1 157 300,00 €		
012 - Dépenses afférentes au personnel	1 894 770,86 €	2 062 076,25 €		
016 - Dépenses afférentes à la structure	1 006 017,10 €	906 083,00 €		
017 - Produits de la tarification			234 927,00 €	155 000,00 €
018 - Autres produits relatifs à l exploitation			3 385 447,00 €	3 887 362,49 €
019 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables			329 223,96 €	262 256,96 €
Total section de fonctionnement	**3 949 597,96 €**	**4 304 619,45 €**	**3 949 597,96 €**	**4 304 619,45 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			1 629 219,35 €	1 475 752,46 €
003 - Excédent prévisionnel d'investissement		630 651,72 €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves			90 000,00 €	36 282,00 €
13 - Subventions d'investissement	162 256,96 €	162 256,96 €		
15 - Provisions	151 967,00 €			
16 - Emprunts et dettes assimilées	60 000,00 €	49 600,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	85 000,00 €	135 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	1 566 630,69 €	888 608,00 €		
28 - Amortissement des immobilisations			353 027,10 €	373 377,93 €
Sous total section d'investissement	**2 025 854,65 €**	**1 866 116,68 €**	**2 102 246,45 €**	**1 915 412,39 €**
Reste à réaliser	882 276,66 €	49 295,71 €	805 884,86 €	
Total section d'investissement	**2 908 131,31 €**	**1 915 412,39 €**	**2 908 131,31 €**	**1 915 412,39 €**

Détail des prévisions par chapitre

Pour information Plan Pluri Annuel (PPI) du Budget EHPA

OPERATION / ANNEE	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032+	Total général
MENUISERIE	1 954,07				165 000,00					166 954,07
OPTIMISATION ENERGETIQUE	92 000,00	16 000,00	284 200,00		6 000,00					398 200,00
REFECTION DES SOLS ET MURS INTERIEURS	662,40		10 000,00	27 500,00	25 000,00	203 000,00	105 300,00	292 000,00	104 000,00	767 462,40
REFECTION RESEAUX D'EAU	62 000,00	390 000,00	220 000,00							672 000,00
RELAMPING EN LED	819,93									819,93
SECURITE INCENDIE	43 535,22									43 535,22
SWITCHES	24 000,00	24 000,00								48 000,00
VOLETS STORES ET RIDEAUX	53 917,74									53 917,74
SANS PROGRAMME	2 061,81	500,00			9 000,00					11 561,81
ETANCHEITE TOITURE	140 000,00		235 000,00							375 000,00
RENOVATION SALLES DE BAIN		1 575 000,00	165 000,00	960 000,00						2 700 000,00
RENOVATION APPARTEMENTS	280 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	1 880 000,00
SECURITE BATIMENTAIRE	18 303,34	39 000,00	36 000,00	11 000,00	63 500,00	5 000,00	14 000,00	17 000,00		203 803,34
PARCS ET JARDIN	293,00		15 000,00		10 000,00					25 293,00
INDIVIDUALISATION DES COMPTEURS	5 000,00									5 000,00
RENOVATION BATIMENTAIRE	4 704,00	20 000,00	24 000,00				189 000,00	4 000,00	168 000,00	409 704,00
ABRIS A VELOS							30 000,00			30 000,00
ASCENSEUR	42 010,77	55 000,00				100 000,00				197 010,77
SECURISATION		32 000,00								32 000,00
FIBRE ADSL									15 000,00	15 000,00
LOGICIEL FACTURATION	40 000,00									40 000,00
RENOVATION CUISINE					100 000,00					100 000,00
REMPLACEMENT LIGNES ANALOGIQUES									4 500,00	4 500,00
MISE A NIVEAU GBIT	2 000,00									2 000,00
SALLES DE BAIN	6 000,00									6 000,00
MATERIELS ET MOBILIERS	126 504,23									126 504,23
SIGNALETIQUE	1 500,04									1 500,04
REFECTION TOITURES CHARPENTE	25 785,72	3 000,00		11 000,00						39 785,72
TRAITEMENT D'AIR CLIMATISATION	551,44			2 000,00				13 000,00		15 551,44
CHAUFFAGE P3	19 300,00									19 300,00
STRATEGIE DE L'OFFRE AUX PERSONNES AGEES	80 000,00									80 000,00
PPI Budget EHPA	**1 072 903,71**	**2 354 500,00**	**1 189 200,00**	**1 211 500,00**	**578 500,00**	**508 000,00**	**538 300,00**	**526 000,00**	**491 500,00**	**8 470 403,71**

Après en avoir délibéré, les membres présents votent le budget ci-dessus présenté.
Délibération approuvée à l'unanimité.

6- Vote de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024 du budget de l'EHPAD.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration les prévisions de recettes et de dépenses du budget (EPRD) du budget 2024 de l'EHPAD en fonctionnement et investissement, selon les modalités suivantes :

ETAT PREVSIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2024 EHPAD

	Pour mémoire EPRD 2023	*EPRD 2024*
CHARGES		
GR1 (Dépenses afférentes à l'exploitation courante)	3 004 772,00 €	3 191 500,00 €
GR2 (Dépenses afférentes au personnel)	13 548 548,71 €	14 609 560,00 €
GR3 (Dépenses afférentes à la structure)	1 708 312,50 €	1 728 100,00 €
Total des charges	**18 261 633,21 €**	**19 529 160,00 €**
PRODUITS		
GR1 (Produits de la tarification)	17 500 031,74 €	18 203 519,00 €
GR2 (Autres produits relatifs à l'exploitation)	553 400,00 €	1 011 440,00 €
GR3 (Produits financiers et produits non encaissables)	208 201,47 €	314 201,00 €
Total des produits	**18 261 633,21 €**	**19 529 160,00 €**
RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE	**- €**	**- €**
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (DAP)	1 051 003,65 €	1 000 000,00 €
- Reprise sur provisions		- €
- Quote part des subventions et fonds associatifs	208 201,47 €	208 201,00 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	**842 802,18 €**	**791 799,00 €**
(Taux de CAF en pourcentage des produits)	*4,62%*	*4,05%*

TABLEAU DE FINANCEMENT

	Pour mémoire EPRD 2023	*EPRD 2024*
EMPLOIS		
Remboursement des dettes financières	389 703,08 €	323 153,46 €
Immobilisations incorporelles	5 037,00 €	18 025,00 €
Immobilisations corporelles	1 075 769,41 €	2 258 684,82 €
Total des emplois	**1 470 509,49 €**	**2 599 863,28 €**
RESSOURCES		
CAF	842 802,18 €	791 799,00 €
Apports, dotations et subventions (FCTVA)		
Subventions d'investissement	627 707,31 €	1 808 064,28 €
Total des ressources	**1 470 509,49 €**	**2 599 863,28 €**
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	**- €**	**- €**

Pour information Plan Pluri Annuel (PPI) du Budget EHPAD

OPERATION / ANNEE	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032+	Total général
ADAPTABLES		5 000,00	5 000,00	5 000,00						15 000,00
BLOCS PORTES				2 000,00			154 000,00	8 000,00	8 000,00	172 000,00
CHARIOTS	16 000,00	8 600,00								24 600,00
CIMAISES		35 500,00								35 500,00
CTA			3 000,00	40 000,00						43 000,00
CUISINE	920,16									920,16
CUISINES ET OFFICES	275 800,00	16 000,00	24 000,00	500,00						316 300,00
DIAGNOSTIC AMIANTE	51 567,20									51 567,20
ETUDE PILES RECHARGEABLES			3 000,00							3 000,00
GROUPE FROID								28 000,00		28 000,00
INVESTISSEMENT SEGUR POUR LE QUOTIDIEN	33 291,60									33 291,60
LITS MEDICALISES	338 800,00	328 900,00	113 300,00							781 000,00
LOGICIEL DE SOINS	6 000,00									6 000,00
MENUISERIE		800,00			187 000,00	8 000,00		13 000,00	9 000,00	217 800,00
MITIGEURS ET ROBINETS THERMOSTATIQUES	22 000,00									22 000,00
MOBILIER		1 350,00	500,00	151 000,00	150 000,00	150 000,00				452 850,00
OPTIMISATION ENERGETIQUE	3 025,00	32 000,00	27 000,00							62 025,00
ORDINATEUR TABLETTE ECRAN	7 500,00									7 500,00
PETIT EQUIPEMENT	85 092,08									85 092,08
RACCORDEMENTS RESEAU INFORMATIQUE	9 000,00									9 000,00
RAILS		3 000,00								3 000,00
RAILS DE TRANSFERT	15 000,00									15 000,00
REFECTION DES MURS EXTERIEURS	6 000,00									6 000,00
REFECTION DES SOLS ET MURS INTERIEURS	294 419,08	142 000,00	1 400,00	14 000,00	26 000,00	203 000,00		223 000,00	216 000,00	1 119 819,08
REFECTION RESEAUX DE GAZ	2 000,00									2 000,00
REFECTION RESEAUX D'EAU	229 000,00									229 000,00
REFECTION TOITURES	11 000,00			9 000,00		2 000,00	20 000,00			42 000,00
RELAMPING EN LED	25 000,00	48 000,00								73 000,00
REMPLACEMENT MOTEUR VOLET ROULANT ET PORTE AUTOMATIQUE	17 680,06									17 680,06
RENOVATION DES LUMINAIRES	260,47									260,47
SECURITE INCENDIE	70 500,00					34 000,00				104 500,00
SIGNALETIQUE PLAN EVACUATION	848,51									848,51
SWITCHES		24 000,00	24 000,00							48 000,00
SYSTÈME D'APPEL MALADE	350 000,00									350 000,00
TABLES PASA				600,00						600,00
TOVERTAFEL		11 000,00	11 000,00							22 000,00
TRAVAUX DE TERRASSEMENT	3 000,00									3 000,00
TRAVAUX D'ELECTRICITE	35 000,00									35 000,00
TRAVAUX D'ISOLATION	61 000,00									61 000,00
VOLETS STORES ET RIDEAUX	112 760,00		15 000,00							127 760,00
SANS PROGRAMME	22 235,66	6 000,00								28 235,66
SECURITE BATIMENTAIRE				7 000,00		3 000,00		8 000,00	10 000,00	28 000,00
PARCS ET JARDIN			1 500,00							1 500,00
RENOVATION BATIMENTAIRE		7 000,00	89 000,00	65 000,00		63 000,00	76 000,00	4 000,00		304 000,00
ETUDES ENERGETIQUES	10 000,00									10 000,00
ETUDE REDUCTION DES DECHETS			40 000,00							40 000,00
ABRIS A VELOS					20 000,00					20 000,00
RENOVATION DES CHAMBRES	100 000,00	100 000,00	140 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	940 000,00
NETTOYAGE FACADES + ISOLATION			569 000,00	317 000,00	318 000,00					1 204 000,00
MOTEURS DE DESENFUMAGE						42 000,00				42 000,00
NETTOYAGE DE TYPE SEL				6 000,00						6 000,00
COLORIFUGAGE						500,00				500,00
ENROBE			3 000,00		6 000,00				53 000,00	62 000,00
CONDUITS HYDROLIQUES								2 000,00		2 000,00
SECURISATION			190 000,00							190 000,00
LOGICIEL NETSOIN		40 000,00								40 000,00
MATERIELS HYGIENE		56 100,00	27 000,00	48 300,00						131 400,00
MATERIELS		2 000,00								2 000,00
MATERIELS MEDICAL		5 000,00								5 000,00
MATERIELS DE CUISINE		49 680,00	34 800,00							84 480,00
REFECTION DES OFFICES				40 000,00						40 000,00
RAVALEMENT FACADE						1 200 000,00				1 200 000,00
REMPLACEMENT LIGNES ANALOGIQUES									146 700,00	146 700,00
MISE A NIVEAU GBIT	5 000,00	1 500,00								6 500,00
MATERIELS ET MOBILIERS	26 200,00									26 200,00
TRAITEMENT D'AIR CLIMATISATION		7 500,00	129 600,00	148 200,00						285 300,00
CHAUFFAGE P3	30 810,00									30 810,00
PPI Budget EHPAD	**2 276 709,82**	**930 930,00**	**1 451 100,00**	**953 600,00**	**807 000,00**	**1 805 500,00**	**350 000,00**	**386 000,00**	**542 700,00**	**9 503 539,82**

Après en avoir délibéré les membres du Conseil approuvent l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024 présenté pour le budget de l'EHPAD.
Délibération approuvée à l'unanimité.

7- Vote de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024 du budget de l'Accueil de Jour (ADJ).

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration les prévisions de recettes et de dépenses du budget de l'Accueil de Jour (ADJ) pour l'exercice 2024 en fonctionnement, selon les modalités suivantes :

ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2024 ADJ

	Pour mémoire EPRD 2023	*EPRD 2024*
CHARGES		
GR1 (Dépenses afférentes à l'exploitation courante)	31 900,00 €	30 500,00 €
GR2 (Dépenses afférentes au personnel)	67 100,00 €	71 400,00 €
GR3 (Dépenses afférentes à la structure)		
Total des charges	**99 000,00 €**	**101 900,00 €**
PRODUITS		
GR1 (Produits de la tarification)	99 000,00 €	101 000,00 €
GR2 (Autres produits relatifs à l'exploitation)		900,00 €
GR3 (Produits financiers et produits non encaissables)		
Total des produits	**99 000,00 €**	**101 900,00 €**
RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE	- €	- €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (DAP)		
- Reprise sur provisions		
- Quote part des subventions et fonds associatifs		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	- €	- €
(Taux de CAF en pourcentage des produits)		

Il n'y a pas de prévisions de dépenses ni de recettes en investissement.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil approuvent l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, présenté pour le budget accueil de jour.
Délibération approuvée à l'unanimité.

8- Vote de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024 du budget de l'Accueil de Jour (ADJ).

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration les prévisions de recettes et de dépenses du budget de l'Accueil de Jour (ADJ) pour l'exercice 2024 en fonctionnement, selon les modalités suivantes :

ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2024 ADJ

	Pour mémoire EPRD 2023	*EPRD 2024*
CHARGES		
GR1 (Dépenses afférentes à l'exploitation courante)	31 900,00 €	30 500,00 €
GR2 (Dépenses afférentes au personnel)	67 100,00 €	71 400,00 €
GR3 (Dépenses afférentes à la structure)		
Total des charges	**99 000,00 €**	**101 900,00 €**
PRODUITS		
GR1 (Produits de la tarification)	99 000,00 €	101 000,00 €
GR2 (Autres produits relatifs à l'exploitation)		900,00 €
GR3 (Produits financiers et produits non encaissables)		
Total des produits	**99 000,00 €**	**101 900,00 €**
RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE	- €	- €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (DAP)		
- Reprise sur provisions		
- Quote part des subventions et fonds associatifs		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) *(Taux de CAF en pourcentage des produits)*	- €	- €

Il n'y a pas de prévisions de dépenses ni de recettes en investissement.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil approuvent l'état prévisionnel des recettes et des dépenses, présenté pour le budget accueil de jour.
Délibération approuvée à l'unanimité.

9- Acceptation d'un don.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'un don d'un particulier pour un montant de 60,00 € a été versé au CCAS.

Conformément aux articles L.123-8 du Code de l'action sociale et des familles et L.2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de rendre l'acceptation définitive par la présente délibération.

Les membres du Conseil d'Administration acceptent définitivement le don au CCAS pour un montant de 60,00 € et autorisent la signature de tout document afférent à la prise en compte et à l'affectation de ce don.

Les membres présents signent la délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité.
M. le Président quitte la séance et donne son pouvoir à Mme la Vice-Présidente.

RESSOURCES HUMAINES

1- Gestion administrative du Personnel.

- **I Transformations de poste :**

Dans le cadre de la politique des ressources humaines, il convient de transformer le poste ci-dessous de la manière suivante :

Direction des Fonctions Support :

Direction des Ressources Humaines :

Pour faire suite à la réussite d'un concours, il convient de transformer le poste n°16219 relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux en un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, (budget général).

EHPAD :

Ehpad Varennes de Loire :

Pour faire suite à un mouvement de personnel, il convient transformer le poste n°17837 relevant du cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux en un poste relevant du cadre d'emploi des aides-soignants. (pool polyvalent)

- **II Fin de la convention de mise à disposition de personnel métropolitain auprès du CCAS**

Par délibération en date du 14 octobre, le CCAS de la ville de Tours a souhaité s'adjoindre des compétences en ressources humaines d'un agent de la Métropole pour exercer les missions de chef de service RH.

Il est rappelé que ce dernier fait l'objet depuis le 1er janvier 2022, d'une mise à disposition à hauteur de 95% auprès du CCAS. Il est chargé de mener la politique des ressources humaines du CCAS ainsi que de l'organisation opérationnelle, de l'encadrement et de l'animation des agents placés sous sa responsabilité.

Après deux années d'exercice, il apparaît pertinent et après accord de l'intéressée, de mettre un terme à la convention de mise à disposition du chef de service des ressources humaines.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'intégrer le chef de service des ressources humaines aux effectifs du CCAS.

Après en avoir délibéré, les administrateurs valident les différentes dispositions de la présente délibération.
Délibération adoptée à l'unanimité.

2- **Avenant à la convention entre le CCAS de la ville de TOURS et le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de TOURS pour la gestion par le comité des œuvres sociales des prestations d'action sociale auprès du personnel en activité et retraité.**

Par délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 22 décembre 2023, une convention d'objectifs entre le CCAS de TOURS et le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de TOURS pour la gestion par le Comité des Œuvres Sociales des prestations d'action sociale auprès du personnel en activité et retraité du CCAS a été approuvée.

Conformément à l'article 3-1 de ladite convention, il est prévu que le montant de la subvention sera déterminé, chaque année, au regard de l'évolution du nombre d'adhérents.

Pour l'année 2024, le montant total de la subvention à verser est fixé à 65 600 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration approuvent l'avenant à la convention d'objectifs permettant le versement de la subvention pour 2024 à hauteur de 65 600 euros.
Délibération adoptée à l'unanimité.

INSERTION ET ACTION SOCIALE

1- Décisions d'aides financières prises en application du règlement communal d'aide sociale facultative – janvier – février 2024.

Différentes décisions ont été prises dans le cadre du règlement communal d'aide sociale facultative au cours des mois de janvier et février 2024.

Le montant de 4 155,00 € de la colonne « familles hébergées » correspond, entre autres, à la mise à l'abri en hôtel de 6 ménages. En février, il n'y a pas eu de dépenses car la plupart des familles sont hébergées au Centre Technique Régional Omnisport.

M. ROY précise que l'aide alimentaire à tendance à diminuer et permet de faire face à l'augmentation constante des demandes d'aide concernant les dépenses d'énergie.
La fréquentation du restaurant Voltaire est toujours importante et participe à l'augmentation des dépenses.

M. MUSSARD demande si une partie des usagers du restaurant ne pourrait pas être orientée vers les EHPA pour le désengorger.
M. ROY dit qu'actuellement, il n'y a pas de liste d'attente.
Mme MACIAG répond que ça pourrait permettre à des gens en âge d'intégrer un EHPA de découvrir les établissements.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration entérinent ces décisions pour les montants énoncés.
Délibération adoptée à l'unanimité.

2- Décisions d'aides financières prises dans le cadre de la Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) des mois de janvier et février 2024.

Madame la Vice-Présidente présente les différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de la Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) des mois de janvier et février 2024.

Après en avoir délibéré, les administrateurs entérinent les décisions de la Commission de Politique Sociale du Logement des mois de janvier et février 2024, pour les montants énoncés ci-dessus.
Délibération adoptée à l'unanimité.

3- Demande d'aide exceptionnelle pour un sous-locataire.

Madame La Vice-Présidente expose que, lors d'une visite à domicile dans l'appartement d'une sous-locataire depuis de nombreuses années, il a été constaté une difficulté majeure liée à un syndrome de Diogène. En effet, le lieu est extrêmement encombré et ne permet plus d'y vivre de façon sereine et salubre.

L'assistante sociale en charge de la mission de sous-location, en lien avec le bailleur Tours Habitat et l'équipe mobile liaison accompagnement (EMLA), a réalisé un devis s'élevant à 1 950 € comprenant un tri de l'ensemble des affaires présentes dans le logement avec la locataire, le désencombrement et la gestion des déchets.

La locataire aux faibles revenus et dont le reste à vivre est à 6,30 € par jour, est en mesure de payer 390 € sur cette somme. La Commission des Aides Sociales Facultatives du 16 janvier 2024 s'est prononcée en faveur d'une aide « hors règlement » de 360 €, soit le montant maximum pouvant être accordé à une personne seule pour l'année. Les administrateurs siégeant à cette Commission ont proposé qu'une demande complémentaire puisse être formulée en Conseil d'Administration.

La locataire est volontaire dans la résolution de ses problématiques complexes et a retrouvé plusieurs missions professionnelles courtes qui lui permettent de se réinsérer progressivement. Elle participe activement aux ateliers de socio-esthétique mis en œuvre dans le cadre du projet « bien-être » porté par le Service Insertion et Action Sociale du CCAS et est assidue au Restaurant Voltaire.

Compte tenu de ces éléments, les administrateurs autorisent Mme la Vice-Présidente à verser le complément du devis, à savoir 1 200 €, à la société AIRESCLEAN afin de permettre de résoudre le problème d'encombrement de ce logement.
Délibération adoptée à l'unanimité.

SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES – EHPA ET EHPAD

1- Convention de partenariat avec UNIS-CITE.

L'association UNIS-CITE emploie des jeunes volontaires en service civique dans le cadre de missions en direction de seniors. Elle vise ainsi à favoriser leur bien vieillir en tentant de limiter leur isolement, en améliorant leur quotidien tant à domicile qu'en établissement et en renforçant les liens intergénérationnels.

Le CCAS partageant ces objectifs, c'est tout naturellement qu'un partenariat s'est construit au fil du temps. Il convient désormais de le formaliser dans le cadre d'une convention précisant les engagements de chacun.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent l'adhésion à la convention précitée.
Délibération adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir du Conseil d'Administration à la Vice-Présidente ou au Vice-Président délégué.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que conformément à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par l'article 3 du décret 2009-404 certains domaines de compétence peuvent être délégués directement du Conseil d'Administration au Président, à la Vice-Présidente ou au Vice-Président délégué.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent les décisions présentées et adoptent la délibération.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Fin de la séance à 16h07.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Directrice

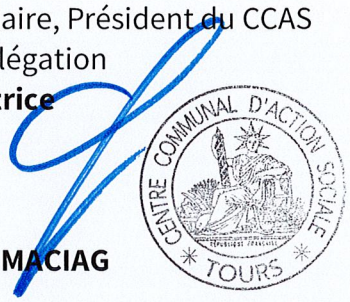

Caroline MACIAG